

# Flash' Abeilles N°59

## Automne 2022

Bulletin d'information de l'ADA Grand Est

1

### SOMMAIRE

#### Actualités Régionales

page 2

- 2022 : Une saison apicole en demi-teinte
- Varroa : résultats des suivis 2022
- Activités de l'ADA Grand Est
  - Arrivée d'une nouvelle salariée
  - Agenda : Journées techniques 2023 / Assemblée Générale
  - Qualité de la cire : l'étude se poursuit en 2023
  - Rencontres sanitaires apicoles en Grand Est – 2022 - 1<sup>ère</sup> Edition
  - Des formations techniques spécialisées
  - Des formations pour les associations apicoles
  - Les nouveaux documents mis en ligne

#### Articles thématiques

page 9

- L'apiculture face aux changements climatiques

#### Actualités nationales

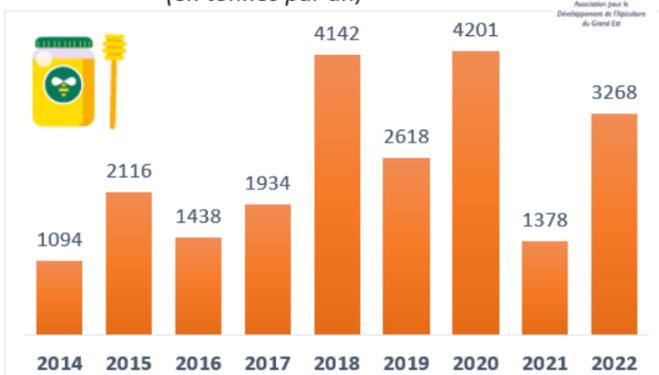
page 11

- Frelon asiatique : plan national de piégeage de printemps
- *Aethina tumida* sur l'île de La Réunion
- Nouvelles consignes Info Tri : n'oubliez pas la règle !
- "Réussir Apiculture" la nouvelle revue technique apicole
- 3 stratégies de contrôle du varroa identifiées en Europe
- Pensez à déclarer vos ruches

Avec le partenariat de :



### Production de miel en Grand Est (en tonnes par an)



Le Grand Est est la 4<sup>e</sup> région Française pour la production de miel, avec de 10 à 15% de la production nationale de miel (Source : FAM/Agrex ; réseau ADA France)

Les **FLASH'ABEILLES** sont destinés aux apiculteurs chevronnés comme aux débutants. Ils paraissent au rythme de 2 numéros par an (début et fin de saison). Pour le recevoir, gratuitement et par e-mail, [inscrivez-vous à cette adresse](#). Attention : veillez à bien cocher la case « J'accepte de recevoir vos e-mails » ....

Pour nos adhérents, des **flashs spéciaux INFO RAPIDE** sont envoyés régulièrement pour les informer des actions en cours, des informations techniques et des dernières actualités importantes. Pour le recevoir, [adhérez à l'ADA Grand Est](#).

Pour tous, le [site internet de l'ADA](http://www.adage.adafrance.org) propose de nombreuses informations - [www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org)

# Actualités Régionales

## 2022 : Une saison apicole en demi-teinte

**Mauvaise en Alsace, bonne en Lorraine et en Champagne, la saison 2022 aura été une année apicole particulièrement hétérogène selon les apiculteurs.ices de la région. Parfois, seuls quelques kilomètres de distance ont fait toute la différence.**

### Des espoirs séchés sur place en Alsace.

Malgré un printemps favorable, les pics de chaleur des mois de mai, juin et juillet ont limité les récoltes de miels (acacia, tilleul, châtaignier, forêt) : les plantes produisent moins de nectar (ou pas du tout) lorsque l'hygrométrie de l'air est trop faible et que le vent est asséchant<sup>1</sup>. Cette année, la sécheresse a été tellement intense que certaines fleurs sont tombées plus vite que d'habitude, parfois sans produire de nectar. Quant à la miellée de sapin (miellat), elle n'a fait que de rares et fugaces apparitions ... en mai (très précoces) ! Les disparités sont très fortes selon les secteurs.

**Bilan : des récoltes moyennes de 10kg/ruche environ (Bas-Rhin) et de 17Kg/ruche (Haut-Rhin)<sup>2</sup>.**

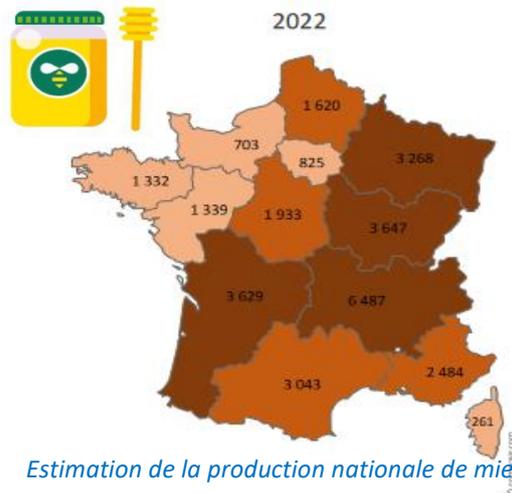
### 30 à 45 kg par ruche en Lorraine et en Champagne-Ardenne.

Le bilan est plus positif à l'ouest du massif des Vosges, grâce à des cultures mellifères (colza, luzerne) ou à de belles miellées de tilleul et de forêt. Les cultures de tournesol et de sarrasin, bien que moins mellifères, ont aussi apporté de petits compléments.

### 3 268 Tonnes de miel produites en Grand Est en 2022.

La région Grand Est se place parmi les 4 premières régions de France productrices de miel, avec une production allant chaque année de 10 à 15% de la production nationale. Cette année, nous produisons 10,7% de la production nationale (elle-même estimée à 30 572 tonnes de miel)<sup>1</sup>.

Si la saison a été très bonne pour certaines régions (centre de la France), il en est d'autres pour lesquelles 2022 est une mauvaise, voire une très mauvaise année (Corse, Sud-PACA, région Occitanie ...).



Estimation de la production nationale de miel en 2022

### Augmentation du prix des intrants : +30% sur le verre et +100% sur le sucre.

Verre, matériel, nourrissage ... les prix explosent depuis le début de l'année ! Le marché du sucre est toujours sous tension. En effet, alors que leur coût a déjà augmenté de 25 à 35% depuis janvier 2022, de nouvelles hausses de prix sont attendues cet hiver.

Les hausses concernent les sirops, les fondants, le marché du verre et du métal (pots, capsules ...) gourmands en énergie, ainsi que sur les matériaux nécessaires aux investissements lourds liés aux bâtiments. De plus, il faut compter des délais d'approvisionnement de plus en plus longs ...

### Prix du miel : des difficultés à s'aligner.

Le prix du miel reste en revanche stable sur le marché du gros (fûts) : 4 à 8€/Kg en conventionnel (sauf l'acacia qui monte à 12€/Kg). La demande en miel Bio est en baisse au niveau des négociants et les lots peinent à trouver preneurs au tarif du Bio (9 à 14€/Kg).

En vente directe, les prix n'ont pas (ou peu) augmenté (autour de 10 à 16€/Kg jusqu'à 20€/Kg pour le miel de sapin).

<sup>1</sup> Plus d'explications dans notre article thématique « L'apiculture face aux changements climatiques » en page 9

<sup>2</sup> Source : [enquête production de miel 2022](#) du réseau des ADA. Le Grand Est a reçu 197 réponses. **Merci à tous ceux qui ont déjà répondu à l'enquête.**

## L'Alsace en « calamités » ?

L'ADA Grand Est a réalisé un [dossier de synthèses « calamité Alsace 2022 »](#) pour appuyer la demande de reconnaissance d'une situation de calamité agricole, portée par les apiculteurs professionnels du Haut-Rhin et du Bas-Rhin auprès de leurs DDT.

Ce dossier précise les liens entre chaleurs exceptionnelles et perte de production.

- *Extrait ci-contre : Synthèse de l'année 2022 en Alsace*

Les enquêtes DDT sont en cours.

### Du miel au printemps, mais un été à sec

Miellée	Facteurs météo	Bilan
Démarrage des colonies (février, mars)	Période chaude avec un ensoleillement record et +1 à +2.5°C par rapport aux normales, suivie d'une période de froid intense (plusieurs records de froid battus en avril)	Les températures estivales ont favorisé le démarrage précoce des colonies. Les gelées d'avril ont eu un impact négatif limité sur le développement des plantes mellifères printanières, ce qui a permis une belle 1ère récolte de miel (miel de fleurs).
Miel de Fleur de printemps (avril)	Températures élevées (jusqu'à 25°C en avril)	<b>Récoltes correctes.</b> Bilan plutôt bon malgré des interruptions de miellée dues à des pics de chaleur (>30 à 35°C en mai) et à un vent sec.
Miel d'acacia (mai, juin)	Période chaude et sèche. Pic de chaleur entre le 05 mai et le 25 mai, pendant la floraison.	<b>Récolte moyennes, faibles ou nulles</b> en raison de la sécheresse et du vent. Le gel d'avril 2022 a ralenti le développement des bourgeons et a diminué la floribondité des arbres (capacité à fleurir de manière abondante sur chacun des rameaux). La durée de vie des fleurs a été fortement raccourcies en raison de la sécheresse et de chaleur (2 ou 3 jours de miellée seulement au lieu de 7 à 10 jours). Seules certains secteurs ont permis de belles récoltes tandis qu'ailleurs la production de nectar était faible ou nulle. Miel non récolté afin de laisser cette ressource aux abeilles.
Miel de Tilleul (juin, juillet)	Période chaude et sèche. Pic de chaleur entre le 03 juin et le 30 juin, pendant la floraison.	<b>Récoltes faibles ou nulles.</b> Les pics de chaleurs et la sécheresse ont nettement limité les miellées. Des températures de 39°C en début de floraison ont abimé les inflorescences.
Miel de Châtaignier (juin, juillet)	Période chaude et sèche. Pic de chaleur entre le 03 juin et le 30 juin, pendant la floraison.	<b>Récoltes faibles ou nulles.</b> Les pics de chaleurs et la sécheresse ont nettement limité les miellées. Des températures de 39°C en début de floraison ont abimé les inflorescences.
Miel de fleur d'été / Forêt / montagne (juin, juillet)	Période chaude et sèche. Pic de chaleur entre le 02 juillet et le 25 juillet, pendant la floraison (jusqu'à 40°C).	<b>Récoltes faibles ou moyennes.</b> Des récoltes de miel ont été réalisées mais ont parfois été stockées dans le corps des ruches (et non pas dans les hausses destinées à la récolte).
Miel de sapin (juin à août)	Températures élevées et absence de baisses de températures entre le jour et la nuit.	<b>Récoltes faibles ou nulles.</b> Le miel de sapin n'a fait que de rares et fugaces apparitions sur certains secteurs Vosgiens du massif et ce à une période exceptionnellement précoce : en mai. Les populations se sont effondrées dès le mois de mai, probablement en raison des fortes chaleurs nocturnes qui ont empêché la bonne circulation de la sève (cycle jour/nuit). La miellée s'est limitée à une durée de 7 jours environ et s'est limitée à de rares secteurs (les pucerons n'ont pas eu le temps de réaliser de génération dotée d'ailes et de se disperser).

3

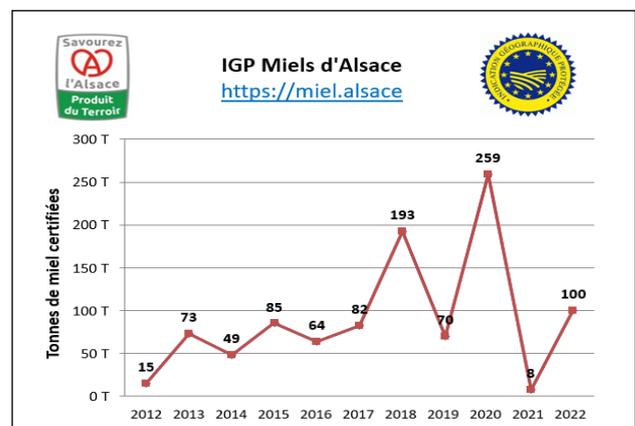
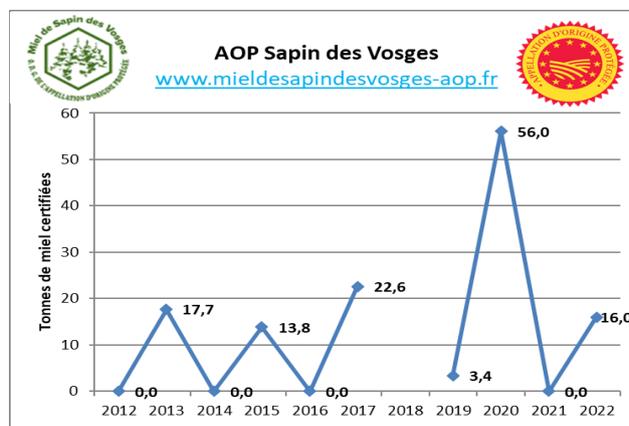
## Production des miels sous signes de qualité

Les difficultés de production se ressentent pour les miels d'Alsace IGP avec 100T certifiées cette année (soit 13Kg/ruche pour les 7700 ruches dans la démarche). Du côté du miel de sapin des Vosges AOP, ce sont 16T qui ont pu être récoltées cette année (le tonnage certifié comme conforme n'est pas encore connu).

L'Indication Géographique Protégée [IGP Miel d'Alsace](#) et l'Appellation d'Origine Protégée [AOP Miel de sapin des Vosges](#) sont des signes officiels de qualité qui apportent des preuves tangibles aux consommateurs : l'origine et la qualité des miels est attestée par plusieurs séries d'analyses ainsi que par des contrôles réguliers des producteurs.

**Rappel : Pas de miel « d'Alsace » ou « des Vosges » sans analyses officielles ! <sup>3</sup>**

**Pour rejoindre ces démarches ou se renseigner sur leur fonctionnement, consulter leurs sites internet.**



<sup>3</sup> Toute référence aux termes protégés "Alsace" et "Vosges" est interdite sur les produits de la ruche qui ne sont pas contrôlés par ces démarches de certification. Cette interdiction concerne aussi bien une référence écrite (utilisation du terme protégé) que figurée (utilisation d'un symbole régional) sur l'emballage de vos produits de la ruche, panneaux d'identification, de signalisation et publicitaires et votre site internet (article 13.1 du règlement UE 1151/2012)

## Varroa : résultats des suivis 2022



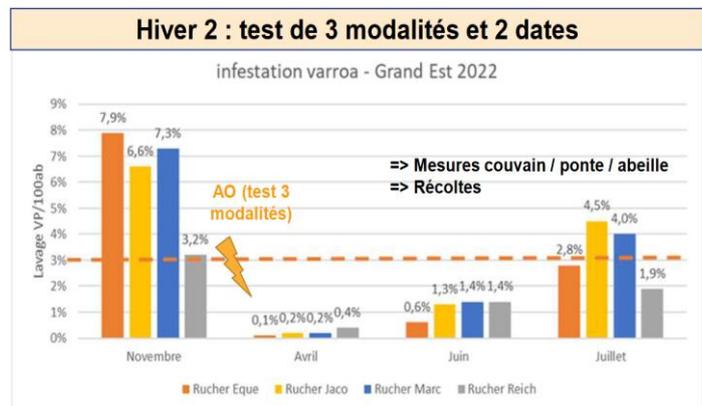
Dans le cadre de l'essai national "L'hiver de varroa", nous avons suivi 4 ruchers professionnels du Grand Est (2 en Alsace et 2 en Champagne-Ardenne).

Ces ruchers ont été choisis pour leurs forts taux d'infestation résiduelle en fin d'année 2021 après traitements (avec de 3.2 à 7.9 varroas pour 100 abeilles, voir ci-contre).

Au cours de l'hiver, 3 modalités différentes d'application de médicaments AMM à base d'AO (acide oxalique) ont été réalisées (Apibioxal® 1 dégouttement ou 2 sublimations ou 4 sublimations). Les ruchers ont ensuite été suivi toute la saison (charge varroa et production de miel). Les ruchers ont ensuite été suivi toute la saison (charge varroa et production de miel).

Ces observations collectées en Grand Est vont maintenant être intégrées à celles des autres ruchers français ayant participé à cet essai.

Le rapport complet national vous sera à terme communiqué, après analyses incluant des comparaisons d'efficacités contre varroa ainsi



Evolution des charges varroa en Grand Est – 2022 (4 ruchers de l'essai Hiver de Varroa).

que l'influence des charges varroas sur les récoltes de miel de l'été suivant.

En attendant, vous pouvez suivre l'évolution des charges Varroa sur ces ruchers au cours de la saison ainsi que lors de l'application des traitements de fins de saison, dans la **conférence « Varroa : lutte hivernale et suivi d'infestation »**

- En vidéo sur [youtube.com/@adagrandest-apiculture](https://youtube.com/@adagrandest-apiculture)
- En .pdf sur notre site [supports .pdf des anciennes formations](#)

## Compter varroa pour évaluer la situation

**Il vous semble avoir des échecs de traitements de fin de saison ?** Une seule solution pour évaluer la situation chez vous : réalisez des comptages avant & après traitement pour vérifier l'efficacité de votre méthode de lutte.

Comparer la situation initiale et finale est la seule façon d'avoir des arguments concrets. Cela vous permettra également, le cas échéant, de faire remonter les échecs de médicaments varroa (mesure de pharmacovigilance ANSES).

A cette période de l'année, la méthode la plus judicieuse est sans doute les comptages de chutes sur lange.

Le reste de l'année, la méthode de « lavage » présente des avantages (précision de la mesure & immédiateté).

### Comment faire ?

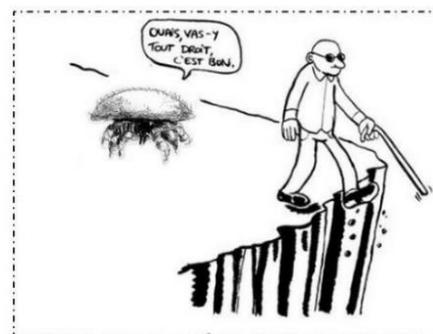
Fiche technique 2 : [Évaluer l'infestation varroa d'une colonie](#)

#### Si je ne mesure pas l'infestation

- Je suis aveugle, je ne comprends pas varroa sur mon exploitation
- Je ne peux pas confirmer ou réfuter la cause varroa lorsqu'un rucher dysfonctionne
- Je ne sais pas si mon traitement est efficace

#### Si je mesure l'infestation

- Je peux mettre en place une stratégie de lutte par rucher
- En sortie d'hiver, je connais les charges en Varroas de mes différents ruchers et je peux agir en fonction
- Je peux expliquer le dysfonctionnement d'un rucher
- Je peux savoir si mon traitement a été suffisamment efficace
- Je peux anticiper / m'adapter...



Ne confiez pas la santé de vos colonies à varroa, Suivez l'infestation sur vos ruchers !

## C'est (peut-être) le moment de traiter ?

L'arrêt de ponte hivernal, en créant une période hors couvain dans les ruches, permet une action optimale des traitements médicamenteux à base d'acide oxalique.

Le raccourcissement des journées et le froid de ce début de novembre ont déjà provoqué des arrêts de pontes dans certaines ruches.

Il est temps d'ouvrir ses ruches et très probablement de traiter ! Pour évaluer correctement la rupture de couvain, il est conseillé d'ouvrir 10 % des colonies de son rucher si le temps le permet.

**Vigilance** : dans certains cas, et notamment en présence d'une charge varroa élevée, la rupture de ponte de la reine en hiver peut être brève, ou bien ne pas avoir lieu.



### Surveiller la rupture de ponte naturelle



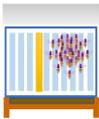
**SOLEIL**  
Favoriser les journées avec un soleil direct



**TEMPERATURE**  
Température extérieure supérieure à 10°C



**METEO**  
Sans pluie ou brouillard ni trop de vent



**TAILLE**  
Avoir une grappe suffisamment grande



**MANIPULATION**  
Attention dans la manipulation des cadres



**TEMPS**  
Faire attention au temps d'ouverture du corps !

### Traiter avec une préparation médicamenteuse à base d'acide oxalique



**DÉGOUTTEMENT**

- Maintenir le sirop à 35°C
- Température idéale > 8 °C



**SUBLIMATION**

- Température idéale > 10 °C et colonie dégrappée
- Dégrapper la colonie en enfumant généreusement
- Protégez-vous en portant un masque à cartouche ou au minimum de type FFP3

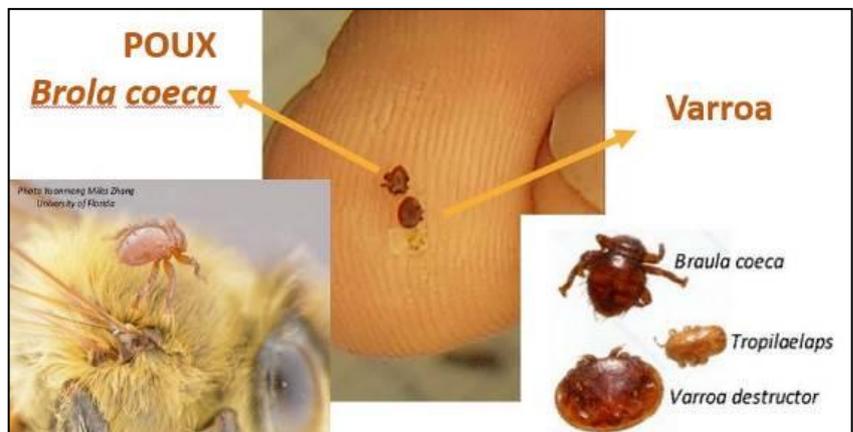


## Des poux en Grand Est ! (*Braula coeca*)

Ce « poux » (en fait une mouche sans ailes) est un ancien parasite de l'abeille domestique. Réputé comme disparu du territoire national, nous en avons observé à plusieurs reprises dans des ruchers du Grand Est.

Il existe peu d'information sur ce parasite, réputé peu dangereux pour l'abeille sauf si en fortes populations.

**Attention toutefois à ne pas le confondre avec Varroa** lors de vos visites / comptage / suivi d'infestation : il est bien plus vif que varroa, lorsqu'il est vivant.



Mais une fois mort, il faut une loupe pour bien distinguer les deux insectes.

En savoir plus sur ce parasite :

[www.la-sca.net/maladie-parasitaire-le-pou-de-l-abeille-braula-coeca](http://www.la-sca.net/maladie-parasitaire-le-pou-de-l-abeille-braula-coeca)

## Activités de l'ADA Grand Est

### Arrivée d'une nouvelle salariée

L'ADA Grand Est a accueilli Marjorie Tonnelier en Octobre 2022 comme Directrice de la structure. Marjorie nous rejoint après 7 ans de carrière dans le secteur humanitaire en gestion de projet et 4 ans d'apiculture amateur. Nous remercions Amélie Mandel pour ses 3 ans en tant que coordinatrice de l'ADA Grand Est. Nous lui souhaitons le meilleur dans son nouveau poste de Directrice à Haies Vives D'Alsace et espérons collaborer ensemble sur l'accès aux ressources mellifères dans un futur proche.

6

### Agenda : Journées techniques apicole 2023 / Assemblée Générale

Pour sa 5<sup>e</sup> édition, nos journées techniques se dérouleront sur 2 jours **Jeudi 09 et vendredi 10 février 2023, à l'ADEPPA (57640 VIGY)** près de Metz. Ces journées seront également l'occasion de tenir notre Assemblée Générale 2023. Le programme détaillé sera communiqué début janvier aux adhérents avec les modalités d'inscriptions, toutes les informations seront aussi disponibles **dans les actualités de notre site** [www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org)



### Qualité de la cire : l'étude se poursuit en 2023

Nous faisons le point [dans le précédent numéro](#) sur les résultats obtenus en 2022 sur le projet CIMEQA (objectif : faire un état de lieux des polluants dans la cire utilisée en région et affiner les connaissances sur les conséquences sur l'apiculture).

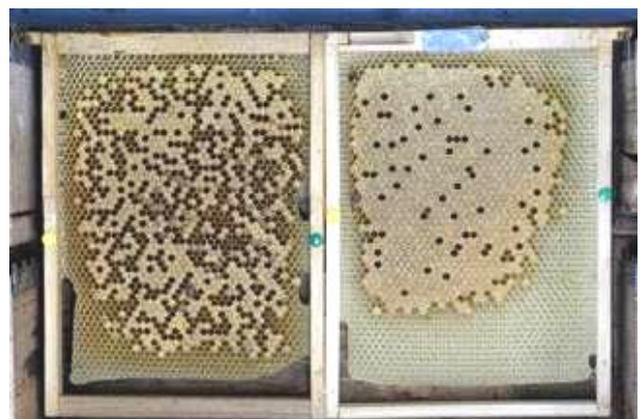
26 échantillons de cire du Grand Est ont été analysés en 2022. Le travail se poursuivra en 2023 avec un 2<sup>e</sup> appel auprès de nos adhérents.



Quelques-uns des 26 échantillons de cire collectés en 2022.

**Etape 1 : Faites analyser votre cire pour 50€<sup>4</sup>.** Obtenez une analyse des cires gaufrées utilisées sur votre exploitation à un tarif préférentiel 50€ net de taxe au lieu des 250€ net de taxe négociés auprès des laboratoires. Deux analyses seront réalisées : Une **analyse toxicologique multi-résidus** (~450 molécules, laboratoire GIRPA) et une **analyse d'adultération** (lab. CREA). Vous bénéficierez aussi d'une interprétation personnalisée des résultats obtenus, en lien avec une synthèse régionale et nationale.

**Etape 2 : Des tests "in-vivo".** Afin de déterminer l'impact réel des contaminations de la cire sur la santé de l'abeille (plus précisément, des larves d'abeilles), des tests "in vivo" sont conduits par l'ADA. Les 10 cires les plus contaminées et/ou adultérées sont mises à l'épreuve : le développement du couvain est suivi de près, sur des cadres composés à moitié de cires contaminées et à moitié de cires pures (protocole ITSAP permettant de relier symptômes et contaminations).



Quand vous utilisez de la cire contaminée, vous risquez de retrouver des résultats similaires à la photo de gauche (cire test avec couvain en mosaïque : larves mortes et couvain cannibalisé). A droite : cire témoin (cire pure). Test in-vivo ADAGE 2022

Affaire à suivre en 2023.

<sup>4</sup> Cette action concerne les apiculteurs possédant plus de 50 ruches et [adhérents directs](#) de l'ADA Grand Est. Seules les cires gaufrées seront prises en charge (pas de cire en pain). L'origine des gaufres doit correspondre à celle majoritairement utilisée sur l'exploitation (issues de l'exploitation ou du commerce). Plus d'info auprès de notre technicien [alexis.ballis@adage.adafrance.org](mailto:alexis.ballis@adage.adafrance.org)

## Rencontres sanitaires apicoles en Grand Est – 2022 - 1<sup>ère</sup> Edition

**Impact des virus sur la santé des abeilles ; Sensibilité de Varroa à l' amitraze ; Situation actuelle autour du petit coléoptère *aethina tumida* et du frelon asiatique *vespa velutina* ...**

Les thématiques abordées lors de cette 1<sup>ère</sup> journée de rencontre régionale entièrement dédiée à la santé de l'abeille ont apporté les informations techniques les plus récentes sur ces sujets.



Plus de 150 participants se sont rendus au Domaine de l'Asnée (Laxou) en ce samedi 15 octobre 2022.



Cette journée coorganisée par l'ADA Grand Est avec la section apicole du GDS Grand Est et le GTV Grand Est (les vétérinaires) a rencontré un accueil chaleureux. Ce fut un moment privilégié pour se rencontrer entre éleveurs passionnés et pour pouvoir échanger connaissances et points de vue, parfois divergents ou complémentaires.

Merci à nos partenaires sans qui l'évènement n'aurait pas été possible.



### Des conférences à retrouver en ligne, sur [youtube.com/@adagrandest-apiculture](https://youtube.com/@adagrandest-apiculture)



JSAN22-aethina2



JSAN22-lutte hivernale



JSAN22-Frelon



JSAN22-GDSGE



JSAN22-virus



JSAN22-vetopharma

Ces conférences sont diffusées dans leur intégralité, laissant chaque intervenant exprimer leurs points de vues sur les sujets exposés :

1. **Le rôle des différents acteurs du sanitaire apicole** – V. POTAUFEUX (Section apicole du GDS Grand Est)
2. **Virus : leur importance dans la santé de l'abeille ; les nouveaux variants** – A. Bonjour-Dalmon (INRAe)
3. **Varroa : suivi des sensibilités aux médicaments – recherches de nouvelles molécules** – R. PADE (Vétopharma)
4. **Varroa : lutte hivernale et suivi de l'infestation** – A. Ballis (ADA Grand Est)
5. **Frelon asiatique : point sur l'infestation et les moyens de lutte** - Q. ROME (MNHN)
6. **Aethina tumida : un danger pour la filière apicole** – T. LEJEUNE (vétérinaire DIE)

## Des formations techniques spécialisées

Notre [catalogue de formations apicoles de l'automne/hiver 2022-2023](#) propose un programme complet de formations destinées aux apiculteurs professionnels et semi-professionnels (ou à tous ceux aspirant à le devenir).

Réparties sur l'ensemble de la région (Châlons-en-Champagne, Nancy, Obernai ...), ces formations font intervenir des apiculteurs reconnus pour leur expertise, leur pédagogie et leur expérience de terrain.

Ont déjà eu lieu fin 2022 : Le nourrissage des abeilles (Michel Bocquet) ; Démarrer une saison d'élevage (Claudia Schonwolff de l'ANERCEA).

Les prochaines formations porteront sur la cristallisation du miel, sur la sélection génétique de l'abeille ou encore sur les bonnes pratiques d'hygiène en miellerie et le calcul des coûts de production d'un kg de miel.



Ces formations font appel aux fonds de VIVEA. Tout apiculteurs professionnels ou cotisants solidaires peut bénéficier de tarifs VIVEA.

8

## Des formations pour les associations apicoles

En 2022, trois formations ont été réalisées par l'ADA Grand Est pour les associations apicoles :

- Prévenir et gérer l'essaimage
- Flore mellifère et aménagements agricoles
- La lutte contre varroa / présentation des structures représentatives de l'apiculture (toutes deux disponibles en ligne voir § suivant).

Ces interventions sont proposées à l'initiative des associations adhérentes à l'ADA Grand Est ou à la FRAGE (fédération régionale des associations apicoles qui adhère à l'ADA Grand Est), en contactant l'ADA Grand Est ([adage@adage.adafrance.org](mailto:adage@adage.adafrance.org)) avec copie à la FRAGE ([frage.api@gmail.com](mailto:frage.api@gmail.com)).

**Rappel :** un forfait de 100€ est demandé à l'association recevant la formation.

## Les nouveaux documents mis en ligne

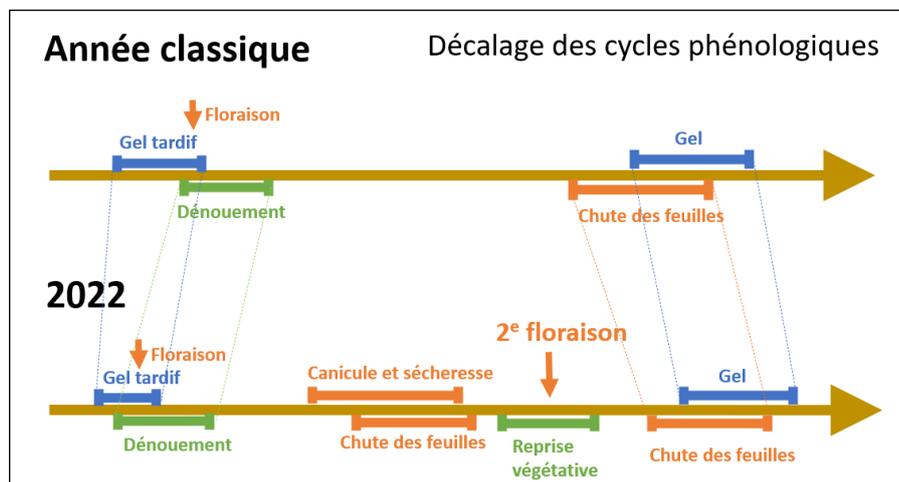
- [Bilan des déclarations de ruches 2021](#). Fin 2021, 8.550 apiculteurs possédaient 179.872 ruches en région Grand-Est. Plus de détails dans notre bilan.
- [Suivi de la miellée de Silphie \(Grand Est 2022\)](#). Afin de déterminer l'intérêt mellifère réel des cultures de Silphie, un suivi de miellée a été réalisé cet été en Grand Est. Merci aux 6 apiculteurs qui y ont participé : grâce à eux nous avons pu suivre 6 parcelles différentes, réparties sur différents secteurs Lorrains et Champenois. Aucune miellée n'a été observée cette année, sèche, sur ces différents sites. Ce suivi sera poursuivi l'an prochain.
- Fiche technique 2 : [Évaluer l'infestation varroa d'une colonie](#) – mise à jour
- Fiche technique 9 : [Reconnaitre les maladies des abeilles](#) – mise à jour
- Fiche technique 11 : [Incendie, piscine & voisinage : les risques de l'été](#). Un thème de plus en plus important dans notre région.
- [2022 - Présentation ADA Grand-Est et réseau ADA France](#) Support de formation
- [2022 - Varroa et méthodes de lutte populationnelle](#) Support de formation
- [Varroa : lutte hivernale et suivi d'infestation en 2022](#) ; Support de la conférence de la Journée sanitaire 2022, à retrouver également en live sur [youtube.com/@adagrandest-apiculture](https://youtube.com/@adagrandest-apiculture)



La Silphie n'a pas tenu ses promesses, malgré les communications faites sur cette plante potentiellement mellifère.

# Articles thématiques

## L'apiculture face aux changements climatiques



Depuis une vingtaine d'année, les apiculteurs observent des évolutions importantes de leur environnement. Voici quelques constats fait à notre humble niveau (nous ne sommes pas des climatologues).

Le calendrier des floraisons est de plus en plus perturbé, ce qui altère tout l'organisation du travail. « Les repères qu'avaient mes parents ne me servent plus à rien » explique une apicultrice de la vallée de Schirmeck, qui a repris la ferme de ses parents. « Jusqu'aux années 2000 on pouvait compter sur un délai plutôt précis entre 2 floraisons d'espèces, ce qui permettait d'anticiper la gestion des ruches et de préparer la prochaine miellée. Maintenant, nous apprenons à gérer l'incertitude. Nous sommes obligés de nous adapter en cherchant à être le plus réactif possible ; parfois nous faisons face à des famines ... en saison de production ! ».

**Gel tardif, pluies, températures ... tout devient plus aléatoire.** La saison démarre de plus en plus tôt, avec des printemps « explosifs » où tout fleurit en même temps. Les périodes de pause entre deux miellées sont de plus en plus restreintes. Prenons l'exemple de la miellée d'acacia qui suit traditionnellement la miellée de « fleurs » avec un intervalle de 5 à 10 jours. Aujourd'hui il arrive qu'elles aient lieu en même temps, ou pire encore, que la miellée d'acacia n'ait pas lieu du tout !

**Les floraisons se chevauchent au lieu de se succéder,** ce qui raccourcit la durée globale de la saison de pro-

duction des miels. Dans cet environnement complexe, la production des miels monofloraux comme l'acacia, le tilleul ou le châtaignier est de plus en plus délicate.

**Fortes chaleurs et sécheresse influent fortement la production de miel, avec des effets directs :**

- Baisse de la quantité de nectar produite<sup>5</sup>
- Modification de la composition du nectar (attractivité)<sup>5</sup>
- Modification de la viscosité du nectar (disponibilité)<sup>5</sup>

Pour la plupart des plantes d'Europe, la production de nectar nécessite une hygrométrie supérieure à 50%. Lorsque l'hygrométrie de l'air est faible, les plantes produisent peu ou pas de nectar. Ce phénomène est accentué par le vent qui augmente les échanges entre la fleur et le milieu extérieur.

**S'y ajoutent les effets indirects des fortes chaleurs :**

- Diminution du nombre de fleurs et de leur durée de floraison (stress hydrique)<sup>5</sup>
- Réduction de l'activité photosynthétique et donc de la production de sucres / sécrétion de nectar<sup>5</sup>
- Diminution de la quantité de pollens<sup>5</sup>
- Diminution du temps disponible pour aller butiner<sup>5</sup>
- Contraction de la période de floraison<sup>5</sup>

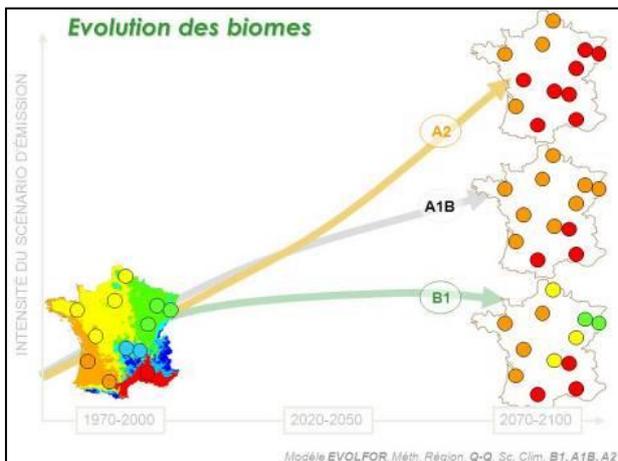
**La forêt impactée par la sécheresse.** Du point de vue des forestiers, les bouleversements sont encore plus profonds avec des impacts importants sur la microfaune des sols, sur les champignons et sur les peuplements. De nombreuses essences forestières sont aujourd'hui dans une situation critique (climat,

<sup>5</sup> Références : voir notre [dossier de synthèses « calamité Alsace 2022 »](#)

virus, parasites ...). Toute la forêt est en mutation.

**Vers la disparition du miel de sapin.** La miellée de sapin, issue du miellat de différents pucerons vivant sur différentes essences végétales (sapins, épicéas) est très impactée par ces dérèglements. Cette miellée très particulière dépend de 3 cycles biologiques : celui des arbres, des pucerons et des abeilles. De plus en plus précoce, elle se décale de la fin de saison vers le printemps pour apparaître maintenant dès le mois de mai (2022) !

Elle se décale également en altitude et/ou vers des zones moins exposées à la sécheresse, ce qui témoigne également des effets du dérèglement climatique. Enfin, sa fréquence et son étendue sont modifiées, avec des années où elle est généralisée (2020) et d'autres où elle est très sporadique (2022).



*Le miel de sapin, emblématique de notre région, pourrait disparaître avec le recul actuel de l'aire de répartition des conifères.*

**Le cycle des abeilles lui aussi perturbé :** tandis que la période hivernale sans couvain se raccourcit, on observe des diminutions/arrêts de ponte durant l'été (comme dans les pays chauds). En fonction des ressources nutritives disponibles, la dynamique de développement des colonies fluctue et les abeilles adaptent leurs comportements aux nouvelles données environnementales. Des situations de famines font leur apparition durant la saison de production.

#### En savoir plus

- [Note de synthèse "Adaptation de la filière apicole face au changement climatique"](#) – ADA France ITSAP Interapi 2021
- [Le réchauffement climatique vient perturber directement l'apiculture. Quelles pistes pour s'adapter?](#) Témoignage Apiculteurs en Provence
- [Conférence Changement climatique vs pollinisateurs et apiculture: Quels effets? Comment s'y adapter?](#) ACTA
- [COLOMBO Laura - L'effet du changement climatique sur le nectar - Abeilles & cie](#) | 5-2020 | n°198

Pour l'apiculteur, il faut modifier les pratiques, notamment pour la préparation de l'hiver : certains médicaments contre Varroa ne peuvent plus être utilisés en fin d'année car ils ne sont pas utilisables par plus de 30°C (médicaments Bio à base d'acide formique).

En hiver, c'est l'utilisation des médicaments à base d'acide oxalique (voir notre article suivant) qui sont rendus plus délicats : ils doivent absolument être réalisés « hors couvain » alors que l'arrêt de ponte hivernal est de plus en plus court.

**Pour les apiculteurs professionnels ce bilan pose la question de la survie de leur métier et de leurs entreprises.** Au cours des 10 dernières années, seules deux bonnes saisons de production ont été enregistrées (2018 et 2020 ; voir [Bilans détaillés des saisons apicoles](#))

Pour tenter de minimiser l'impact du changement climatique, ils mettent en œuvre de nouvelles pratiques :

- Transhumances plus fréquentes et plus réactives,
- Mise en place de balances électroniques pour suivre à distance l'évolution d'une ruche en temps réel,
- Mise en place d'abreuvoirs/apports de pâtes protéinées.
- Isolation des ruches (extérieur ou intérieur avec partition PIHP),
- Augmentation de l'élevage des reines,

Le Diagnostic Territorial d'adaptation au changement climatique région Grand Est envisage des pistes d'adaptation<sup>6</sup>

- Développement d'espèces mellifères adaptées aux conditions météorologiques à venir (culture, essences forestières),
- Augmentation des aménagements mellifères : haies, jachères et prairies mellifères,
- Travail sur la sélection pour avoir des abeilles adaptées aux contraintes locales.

<sup>6</sup> Extrait du plan apiculture en page 58 du [Diagnostic Territorial d'adaptation au changement climatique région Grand Est](#), Décembre 2021, données de l'ADA Grand Est

## Actualités nationales

### Frelon asiatique : plan national de piégeage de printemps

Sous l'égide de GDS France et de la FNOSAD, un Groupe de Travail<sup>7</sup> a été constitué pour élaborer un plan national de lutte contre les frelons asiatiques *Vespa velutina*. Objectifs : Piéger au printemps un maximum de fondatrices après leur sortie d'hivernage ; Réduire la pression de prédation sur les colonies en automne ; Réduire le nombre de nids à détruire ; Organiser un piégeage contrôlé par les apiculteurs et limiter l'impact sur l'entomofaune non cible.

Voici le lien vers l'ensemble des informations pratiques : [Plan national de piégeage de printemps des frelons asiatiques \(www.m-elevage.fr\)](http://www.m-elevage.fr)

- FICHE : LES BONNES PRATIQUES POUR UN PIÉGEAGE DE PRINTEMPS EFFICACE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES
- ANNEXE 1 : FICHE PROTOCOLE DE PIÉGEAGE
- ANNEXE 2 : FICHE ENGAGEMENT DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES
- ANNEXE 3 : FICHE PIÉGEUR 2022
- ANNEXE 4 : FICHE COMPARAISON DU PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS EN 2022 ET 2023



11

En Grand Est, la section apicole du GDS Grand Est mettra ce plan en œuvre, avec l'appui de votre GDSA et du réseau des référents « frelon ».

Plus de renseignements auprès de [coordination.apicole@gds88.com](mailto:coordination.apicole@gds88.com)

### Aethina tumida sur l'île de La Réunion

La présence de l'espèce *Aethina tumida* a été confirmée le 6 juillet par le LNR de Sophia-Antipolis. Il s'agit de la première découverte de cette espèce sur le territoire national jusque-là indemne. En France, ce ravageur est assimilé à une maladie de catégorie A au titre de l'intérêt national. A ce titre et au vu des informations épidémiologiques disponibles (présence de coléoptères adultes dans 3 ruches sur les 17 présentes au sein du rucher foyer et l'absence d'œuf ou de stades immatures), l'objectif d'éradication est à ce stade poursuivi. **Plus que jamais, soyons vigilants !**

- [Télécharger le dépliant du Ministère sur Aethina Tumida](#)



### Nouvelles consignes Info Tri : n'oubliez pas la règle !

Rappel du précédent numéro : Conformément à la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire), l'Info-Tri et le logo Triman sont obligatoires **depuis le 09 septembre 2022**. Le délai pour l'écoulement des produits préalablement étiquetés et ne comportant pas les nouveaux signes et mentions **se termine le 09 mars 2023**.

Cette loi concerne les "producteurs" qui mettent sur le marché un produit emballé faisant l'objet d'une consigne de tri (et non plus comme auparavant uniquement aux emballages recyclables).

**Le verre est concerné et donc les pots de miel aussi.**

<sup>7</sup> Ce GT a réuni l'ensemble des organisations apicoles concernées par la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes : ADA France, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INTERAPI, ITSAP.



### Résumé de la loi Info-Tri :

1. Disparition officielle du logo "Point Vert" qui ne doit plus apparaître sur les emballages
2. Chaque producteur qui met sur le marché un produit emballé doit cotiser chaque année à la gestion de fin de vie des déchets, auprès d'un éco-organisme (**Citeo, Adelphe ou Léko** ...). Cela vous permet d'avoir un compte client et ainsi
3. d'avoir accès aux supports de cette signalétique et à son guide d'utilisation.
3. Obligation d'apposition de l'encart Info-Tri (interdit aux personnes qui ne cotisent pas), à côté du logo Triman. Ces nouvelles consignes de tri peuvent être apposés sous forme d'autocollants indépendants de l'étiquette, ou intégrées à vos (futurs) étiquettes

12

Pour en savoir plus

- [INFO-TRI : la FAQ de l'ITSAP \(Foire Aux Questions\)](#)
- [Fiche Info-tri \(Citeo\)](#)
- [Article de CEE Packing solution](#)
- Vous pourrez prochainement voir ou revoir l'intervention expliquant cette nouvelle loi Info-Tri sur [la chaîne Youtube de ADA France](#) (enregistrement du Colloque ADA France 2022).

### Extrait de la FAQ de l'ITSAP

**14. Combien coûte la contribution individuelle à l'éco organisme ?**

Un producteur doit payer sa contribution **annuelle** à l'éco-organisme, il n'y a pas de frais d'adhésion supplémentaire à payer.

Dans les grilles tarifaires transmises début 2022, il existe 3 possibilités :

- Une **déclaration au forfait** (80 € HT/an) si vous vendez moins de 10 000 UVC/an (unité de vente consommateur)
- Une **déclaration sectorielle** si vous vendez entre 10 000 et 500 000 UVC : pour le miel 1 UVC = 0,0069 €
- Une **déclaration à l'UVC et au poids**, si vous vendez plus de 500 000 UVC

(\* UVC : Unité de vente consommateur)

Dans tous les cas, la contribution annuelle ne peut être inférieure à 80 € HT par an.

Dans le cas de l'apiculture, la déclaration au forfait ou la déclaration sectorielle semblent être les plus appropriées en fonction de la taille de l'exploitation et du nombre de produits commercialisés.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les grilles tarifaires ci-dessous :

- **Grille tarifaire de l'éco-organisme Citeo** (téléchargeable en bas de page)
- **Grille tarifaire de l'éco-organisme Léko**

Exemples de calculs du nombre d'UVC et du montant de la cotisation :

Productions	Nombre d'UVC	Montant de la contribution financière
2 000 pots de miel	2 000	80 € HT par an
8 000 pots et 4 000 pains d'épices	12 000	82,80 € HT par an
30 000 pots de miel	30 000	207 € HT par an

## "Réussir Apiculture" la nouvelle revue technique apicole

Le réseau des ADA - ITSAP vient de lancer la première revue technique apicole nationale dédiée aux apicultrices et apiculteurs professionnels. Cette nouvelle revue est rédigée par des experts en apiculture, des ingénieurs apicoles et des apiculteurs professionnels, tous œuvrant au sein du grand réseau des ADA, d'ADA France et de l'ITSAP – Institut de l'abeille. **L'intégralité des adhérents directs de l'ADA Grand Est (collège 1 et 2) ont reçu gratuitement un exemplaire du premier numéro.** L'abonnement se fera de façon annuelle (4 numéros par an) pour la somme de 50€TTC/an. Pour s'abonner à la revue : <https://boutique.reussir.fr/experts/reussir-apiculture.html>



## 3 stratégies de contrôle du varroa identifiées en Europe



Représentation spatiale des trois clusters de lutte contre le varroa identifiés en Europe.

Une nouvelle analyse des données des enquêtes sur les pertes hivernales de colonies d'abeilles dans le monde est parue (réseau CoLoss). Cette analyse portait sur les différentes stratégies de lutte contre Varroa en Europe. Ont été identifiées 3 stratégies différentes, basées essentiellement soit sur les lanières d'amitraz (en vert), soit sur l'acide oxalique et formique (en bleu) ou encore sur d'autres méthodes (en rose). Les encarts montrent l'ampleur de l'application des six méthodes de lutte identifiées contre varroa.

Lien vers l'article (en anglais) :

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10340-022-01523-2>

Le magazine *La santé de l'abeille* a publié une traduction complète de l'article, auquel notre région a participé via l'enquête annuelle sur les pertes hivernales.

13

## Pensez à déclarer vos ruches !

Vous avez **jusqu'au 31 décembre** pour déclarer vos ruches ! Cette déclaration est obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> ruche. Elle vous permet d'obtenir un numéro NAPI et d'accéder aux aides France Agrimer dès 50 colonies. Elle permet également de vous accompagner en cas de problèmes sanitaires, mortalités, suspicions d'intoxication, etc. Rappelons qu'il convient de déclarer **toutes ses ruches**, ruchettes et nucléis compris. Il convient également de déclarer **tous ses ruchers**, même ceux qui ne sont pas utilisés au jour de la déclaration.

- [Déclaration de ruchers – SERVICE EN LIGNE](#)
- [Informations et déclaration de ruchers – PAR COURRIER](#)



Pensez à cocher la case "autoriser l'administration à communiquer avec vous", afin de recevoir l'enquête sur les mortalités



### [Flash' Abeilles : Bulletin d'information de l'ADA Grand Est](#)

Rédaction : Commission « communication » ADA Grand Est

[www.adage.adafrance.org](http://www.adage.adafrance.org)

[www.facebook.com/ADAGrandEst/](https://www.facebook.com/ADAGrandEst/)

[www.youtube.com/@adagrandest-apiculture](https://www.youtube.com/@adagrandest-apiculture)

Equipe technique :

Marjorie Tonnelier – Directrice – [marjorie.tonnelier@adage.adafrance.org](mailto:marjorie.tonnelier@adage.adafrance.org) - 07 85 48 17 51

Alexis Ballis - Technicien apicole – [alexis.ballis@adage.adafrance.org](mailto:alexis.ballis@adage.adafrance.org) - 07 89 68 04 38

Avec le soutien de la Région et de l'Europe :

